

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Band:** 21 (1933)

**Heft:** 397

**Artikel:** Carnet de la quinzaine

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261010>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pour l'anniversaire du 6 février

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, l'effort qui s'était manifesté de bien des côtés pour permettre à l'opinion publique de s'exprimer à nouveau de façon catégorique en faveur de la paix par le désarmement, à l'occasion de la réunion de la Commission générale de la Conférence, comme à celle de l'anniversaire de la grande journée des pétitions de l'an dernier; et nous avons publié le message adressé, pour cette date-là spécialement, à ses Sociétés alliées par le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Voici encore d'autres manifestations d'autres organisations suisses et étrangères:

### Lettre de l'Association suisse pour le Suffrage féminin au chef du Département Politique fédéral.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au moment où l'anniversaire de l'ouverture de la Conférence du Désarmement rappelle une fois de plus à la conscience de chacun les responsabilités qui pèsent sur l'opinion publique, les milieux féminins de notre pays sont tout particulièrement émus par la nouvelle confirmée par tous les journaux que le Japon, une des grandes puissances signataires du Pacte, envahit de ses troupes, en dépit de tous les traités, un pays voisin, également membre de la S. d. N., et fait subir à la population civile de ce pays un traitement qui ne le cède en rien comme cruauté à ceux des guerres que l'on disait abolies pour toujours! Ceci semble d'autant plus révoltant que le Japon nie officiellement tout acte illégal, et que la force brutale supplante ainsi impunément le droit.

Cette nouvelle situation offre à la S. d. N. une occasion comme jamais il n'en fut de couper court cette fois à cette violation flagrante du Pacte de la part de l'un de ses membres, en prenant contre celui-ci les sanctions prévues par le Pacte, l'article 16 y compris, afin de prouver au monde entier que l'humanité n'entend pas subir un traitement tel que celui infligé aux populations de Jehoi et de Schankaikavan. Il serait déplorable que la S. d. N. tolère par sa carence les massacres d'une population innocente, et qu'elle ébranle par là les bases essentielles de sa raison d'exister.

Nous voudrions donc, Monsieur le Conseiller Fédéral, que la délégation suisse prit l'initiative à Genève de réclamer énergiquement l'application des sanctions prévues par le Pacte dans un cas tel que celui-ci. La portée de cette question est, en effet, d'autant plus grave aujourd'hui que le monde entier attend anxieusement les résultats tangibles de la Conférence du Désarmement, après les longs mois de pourparlers préliminaires, et partiellement inefficaces de la première période. Nous savons que la condition primordiale du désarmement est la sécurité des nations, garantie par les traités et le Droit; or des actes comme ceux auxquels nous assistons en Extrême-Orient, s'ils sont acceptés tacitement, ne peuvent qu'ébranler toute confiance dans l'efficacité des traités et donner raison à tous ceux qui prétendent devoir s'armer jusqu'aux dents pour être à même de se défendre par leurs propres forces.

Nous savons, Monsieur le Conseiller Fédéral, que ce point de vue, vous l'avez éloquentement

dit Joséphine. On attend, et viennent au monde Joseph et Joséphine, et père et mère sont enchantés!

De judicieuses considérations sur les œuvres sociales destinées à secourir la maternité légitime ou non; sur la nécessité pour les sages-femmes de se grouper, de se syndiquer, afin d'obtenir un gain raisonnable (la taxe pour un accouchement était alors de 12 marks, plus tard 14 marks!) et de relever ainsi une carrière qui demande un si entier dévouement et de si grandes qualités, et que les circonstances contribuent à maintenir à un niveau inférieur, complètent cet ouvrage.

L'auteur, de religion catholique, l'a écrit en le destinant à des milieux de même confession; de là quelques pratiques, quelques formules, un certain style qui pourraient surprendre d'autres lecteurs, si, d'autre part, les idées larges et compréhensives de Lisbeth Burger, « la tante aux cigognes » d'un gros bourg anonyme, mais dans lequel maintes localités pourraient se reconnaître, n'encourageaient au contraire à en recommander la lecture à tous ceux que préoccupent et agitent les graves questions qui y sont si simplement, si humainement traitées.

M. Gd.

GENÈVIÈVE FAVRE: *Le droit à la maternité*. Une petite brochure éditée à Paris, intéressante, bien qu'un peu confuse. L'auteur établit que nous vivons en des temps étranges où tout se déplace et tend à se surpasser, et qu'à ce monde nouveau il faut une femme nouvelle apportant au secours de l'humanité son intelligence et son courage, ainsi que des enfants sains. La femme nouvelle ne revendiquera pas la liberté sexuelle, car elle sait que cette liberté est la négation de la maternité. Mme Geneviève Favre décrit en des pages sincères et pleines d'espoir la valeur de la maternité, la sainteté du lien conjugal, l'importance d'une saine éducation de la jeunesse, les erreurs de trop de mères-éducatrices, etc., etc.

défendu à plusieurs reprises, et nous vous en remercions. Mais si nous prenons la liberté d'insister auprès de vous en ce moment, c'est qu'en vous présentant cette requête, nous savons être les interprètes d'un très grand nombre de femmes de notre pays, qui, conscientes du danger qui menace la cause de la paix, voudraient pouvoir agir efficacement, et dont nous sommes certaines que vous tiendrez à entendre ici la voix.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller Fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

La Présidente: A. LEUCH.

La Secrétaire: Lucy DUROI.

Lausanne, le 30 janvier 1933.

\* \* \*

### Vœu de la Ligue des Mères et des Educatrices au Gouvernement Français

La Ligue des Mères et des Educatrices demande instamment au gouvernement de la République d'user de toute son influence pour amener la Société des Nations à défendre contre l'agression japonaise, avec l'intégrité de la Chine l'autorité du Pacte et la Paix du monde, par l'application de l'art. 16 du Pacte. La Ligue des Mères et des Educatrices estime que, même si cette application devenue nécessaire se heurtait à des obstacles qui en affaibliraient les effets, elle constituerait cependant une expérience dont l'échec partiel discréditerait moins, dans l'esprit des peuples, l'institution de Genève, qu'une inertie qui, en s'éternisant, tend à ruiner en eux toute confiance dans l'efficacité des pactes, et toute foi dans l'avenir de la S. d. N.

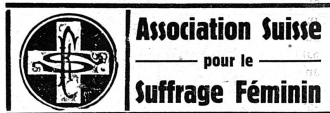
\* \* \*

### A Genève

Le repas offert par les Organisations privées internationales à M. Henderson, Président de la Conférence du Désarmement, à l'occasion de l'anniversaire du 6 février, a été un vrai succès, tant par le nombre des participants (190) que par l'atmosphère de sérieux et de cordialité qui y a régné. Après que M. Malcom Davis, président du Groupe consultatif international pour le Désarmement, ait remis à M. Henderson une déclaration commune de ces organisations, insistant sur le danger de tout nouvel ajournement et réclamant un prompt accord sur des réductions effectives et un contrôle efficace, M. Henderson a prononcé un net et vigoureux discours, dont les conclusions ont été appuyées par Lord Cecil, salué lui aussi par une ovation. Pour ces deux hommes d'Etat le moment est décisif: la Conférence a maintenant en main assez de matériel, d'études techniques, de travaux d'experts, pour mettre sur pied une Convention. Seulement il faut que les gouvernements le veuillent réellement, et prennent une bonne fois leurs responsabilités en acceptant des décisions concrètes, pratiques, même de portée restreinte, alors que le danger qui menace la Conférence, ce sont les considérations générales, la phraséologie vague, les projets de grande étendue qui entrent les progrès. Et tous deux ont insisté, de façon encourageante, sur le poids et la force d'une opinion publique mondiale éclairée et active...

L'après-midi de ce même jour, une réunion plus familière, purement féminine alors, eut lieu dans les locaux du Comité international féminin pour le Désarmement. Successivement Mme Freundlich, députée (Autriche), M<sup>lle</sup> van Eeghen (Hollande), Miss Courtney (Grande-Bretagne), M<sup>lle</sup> Daugaard (Danemark) apportèrent des nouvelles intéressantes de l'activité féconde des femmes dans leurs pays respectifs en faveur du désarmement; Miss Dingman donna lecture de nombreux messages de Tchecoslovaquie, de Finlande, de France, et M<sup>lle</sup> le Dr. Noel (Paris), qui rentrait d'un voyage autour du monde, put donner des détails de première main sur l'œuvre des femmes pour la paix dans les pays visités par elle. Ce fut ainsi essentiellement reconfortant de savoir l'effort de Genève appuyé et soutenu par des activités nationales, qui lui donnent sa valeur et sa raison d'être.

E. Gd.



### Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — La séance mensuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage avait attiré le 6 février un très nombreux public, désireux — et combien on le comprend — d'entendre une fois de plus l'oratrice charmante, de sensibilité si fine et d'inspiration si élevée qu'est Mrs. Corbett Ashby, notre Présidente internationale. Et de ce sujet si vaste: *A travers le féminisme international*, Mrs. Ashby sut en effet tirer une étonnante leçon encore terriblement à désirer. Qu'il s'agisse de ces droits, qu'elle a appelés personnels, c'est-à-dire de ceux du développement de la personne humaine, du droit à l'éducation, du droit à l'instruction, du droit au libre

# VII<sup>e</sup> Journée d'Education

NEUCHÂTEL, Samedi 25 février 1933

(Aula de l'Université)

organisée par la Commission d'Education de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute, la Ligue Pro Familia, avec l'appui des Associations pédagogiques et féminines de la région

## Quelques problèmes d'éducation affective

Conférence pour les éducateurs de profession, les parents, et toutes les personnes qui portent intérêt à l'éducation et à la psychologie

**Vendredi 24 février, 20 h. 15. Les conflits de sentiments chez l'enfant: quelques expériences de rééducation.** Conférence publique et gratuite par M<sup>lle</sup> Germaine GUEX (Service médico-pédagogique valaisan)

**Samedi, 25 février:**

9 heures. Introduction par M. le Conseiller d'Etat D<sup>r</sup> A. BOREL, chef du Département de l'instruction publique.

9 heures 15. **La genèse subconsciente des sentiments**, par M. Charles Baudouin, directeur de l'Institut de psychologie de Genève et rédacteur de la revue *Action et Pensée*

10 heures 20. **L'affectivité et les instincts, dans la pratique médico-pédagogique**, par M. le D<sup>r</sup> Forel, médecin en chef des « Rites de Prangins », privat-docent à l'Université de Genève.

14 heures 15. **Le jugement moral chez l'enfant**, par M. Jean PIAGET, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, directeur du Bureau international d'éducation.

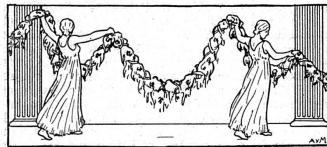
(Chaque conférence sera suivie d'une discussion, selon l'usage)

**Prix des places: Frs. 2.50** pour la journée, **Fr. 1.50** pour la demi-journée. **Fr. 1.50** pour le corps enseignant.

choix dans le mariage, pour lesquels luttent encore les femmes dans tant de pays de l'Orient; qu'il s'agisse de cette lutte contre l'immoralité, contre la traite des femmes, contre la réglementation de la prostitution, qui est malheureusement à mener encore dans d'autres pays que ceux que nous considérons comme peu civilisés. Qu'il s'agisse de la situation économique de la femme, base de toute son indépendance intellectuelle et morale, et si fortement menacée à l'heure actuelle par une réaction que n'explique pas seule la crise du chômage; qu'il s'agisse aussi de ces droits politiques, que l'on s'obstine encore dans quelques pays à refuser aux femmes, et que l'on permettrait pourtant de travailler de façon plus directement efficace à l'organisation d'une paix définitive, un grand réseau de revendications communes pour un idéal commun lie entre elles toutes les femmes du monde entier. Et Mrs. Ashby montra très bien comment, à sa prochaine Conférence de Marseille, l'Alliance internationale pour le Suffrage allait, en établissant son programme d'action pour les années à venir, le faire à la lueur de toutes ces expériences et de cette communauté d'aspirations et de demandes de tant de femmes à travers le monde.

Un échange de vues s'engagea ensuite, et après que M<sup>lle</sup> Gourd eût donné encore quelques détails sur l'activité de l'Alliance internationale et recommandé plusieurs de ses publications, l'auditoire tint, en se retirant après la traditionnelle tasse de thé, à montrer que lui aussi avait conscience de cette solidarité féministe, en contribuant à une collecte fort copieuse en faveur de l'organisation internationale que préside Mrs. Corbett Ashby.

E. Gd.



## A travers les Sociétés

### Association genevoise de Femmes Universitaires.

Le 23 janvier, au Club International, M<sup>lle</sup> le Dr. Kuhn, médecin au service du gouvernement de l'Abysinie, a fait une très intéressante causerie sur *La vie des femmes en Abysinie*. La plus grande partie de la population est groupée dans la capitale Adis-Ababa, qui, malgré ses 2400 mètres d'altitude, a un climat assez torride; cela explique le caractère nonchalant et indolent des indigènes. Très paresseux, tout travail, qu'il soit intellectuel ou manuel, ils le méprisent, et préfèrent se passer de confort plutôt que de travailler; le farniente est leur règle de vie, et le temps n'a pour eux aucune valeur.

La femme ne reçoit aucune instruction, sinon dans les classes supérieures de la société où seront divisées en deux parts, à lire et à écrire, et parfois même sont envoyées en Europe. Dès l'âge de 10 à 12 ans, elles sont mariées par leurs parents, mais pas se divorcer peu après, les liens de la famille sont pour ainsi dire nuls; il est fréquent qu'une femme se remarie une dizaine de fois! Le mariage religieux qui rend l'union indissoluble est peu pratiqué, pas même un pour mille) et le mariage civil infiniment plus fréquent. Les deux époux déclarent devant l'officier d'état civil et deux témoins leur intention de se marier; quand ils désirent divorcer, ils retournent à l'état civil et sur la demande de l'un des conjoints, l'union est dissoute, et les biens sont divisés en deux parts égales. La femme de basse condition peut arriver ainsi après plusieurs mariages à une jolie situation matérielle. L'union libre est en vogue surtout chez les indigènes qui n'ont pas de situation stable, et la femme en échange de ses services reçoit un salaire; ici aussi égalité des droits des deux sexes pour le mariage. L'instinct maternel est peu développé chez les Abysiniennes, elles sont peu dévouées, mais elles tiennent à avoir au moins un enfant. De constitution très robuste, elles supportent facilement les épreuves de la maternité; les enfants s'élevaient

tout seuls, privés de soins. Il s'opère de la sorte une sélection naturelle, et cela au profit de la race qui est très belle et saine. Les femmes passent leur journée à soigner leur beauté, à dormir et à manger, leur idéal étant d'engraisser le plus possible et de laisser couler calmement les heures.

Cécile WUARN.

## Carnet de la Quinzaine

### Lundi 13 février:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, 22, rue Et-Dumont, 17 h. 15: *Ce que fait la Belgique pour ses jeunes délinquants*, causerie réservée aux invités du Cartel par le prof. Rouvry, directeur de l'Institut d'observation de Moll (Belgique).

NEUCHÂTEL: Grande salle des Conférences, 20 h. 15: *Les Fiançailles de Line*, soirée cinématographique organisée par le Bureau Central des Amies de la Jeune Fille. Billets à 1 fr. 65 et 1 fr. 10.

### Mercredi 15 février:

LAUSANNE: Journée des Femmes vaudoises, Salles des XXII Cantons, 10 h. 15: Allocutions de M. le Conseiller d'Etat Perret; *Les ministères auxiliaires féminins*: M<sup>lle</sup> A. Roud, directrice de l'Ecole des Ministères auxiliaires féminins; *Le pastorat féminin*: M<sup>lle</sup> Marcelle Bard, pasteur, chapelain à l'Hôpital cantonal (Genève). — 14 h. 15: *Bon sens et simplicité*: M<sup>lle</sup> Gillibert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises: *Il y a 60 ans, à la ville et à la campagne*: M<sup>lle</sup> W. Barraud. (Voir pour les détails notre précédent numéro).

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Cours d'histoire de l'Art: *Les sculpteurs de la Bourgogne*, causerie par M<sup>lle</sup> P. Veillon. Projections lumineuses.

Id. id. 20 h. 30: Soirée familiale de rapprochement: *La valeur du travail ménager*, causerie par M<sup>lle</sup> G. Werner.

### Samedi 18 février:

BERNE: Journée des Femmes bernoises, Salle du Grand Conseil, dès 10 h. du matin: *La crise économique mondiale et la Suisse*, par M. Max Gafer, conseiller national; *Ce que les Femmes peuvent faire pour la paix*, par M<sup>lle</sup> E. Vischer-Alioth (Bâle); *Rapport sur l'œuvre de secours aux chômeurs dans le canton de Berne*.

### Mercredi 22 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Cours d'histoire de l'Art: *L'Ecole de la Loire*, par M<sup>lle</sup> P. Veillon. Projections lumineuses.

Id. LEYSIN: 20 h. *Pourquoi les femmes suisses veulent le droit de vote*: Conférence publique et gratuite par M<sup>lle</sup> Gourd.

### Jeudi 23 février:

LEYSIN: Les Frères, 14 h.: *Ce que nous ferons de notre bulletin de vote*, par M<sup>lle</sup> Gourd. Conférence réservée aux infirmières.

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool. Causerie mensuelle: *Le féminisme en Orient*, par M<sup>lle</sup> Robert.

### Vendredi 24 février:

GENÈVE: Radio Suisse-Romande, 16 h. 45 à 17 h. *Actualités féminines et féministes*, causerie par T. S. F., par M<sup>lle</sup> Gourd.

## D<sup>r</sup> Claire Debarge

Ancienne assistante des services de chirurgie de l'Hôpital cantonal de Winterthur; Hospice de l'Enfance de Lausanne (prof. Vuillet); Institut Pathologique (prof. Askanazy); Ex-médecin chirg. Chef à l'Hôpital de Foubain (Caméroun).  
**Reçoit tous les jours de 1 h. 30 à 3 h.**  
(sauf jeudi de 9 h. à 11 h.)

**11, rue du Mont-Blanc, 11**  
GENÈVE Téléphone 22.060